

Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 octobre 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	7	11

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 11		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en
sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 05/11/2025
Et
Publication ou notification du :
05/11/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mme Herminia COUSIN, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mme GUINET Marie-Cécile et Mme BRIDET Hélène

Etaient excusés avec pouvoirs : M. GAY Christian pourvoir à Mme COUSIN Herminia
M. APRILE Bernard pourvoir à Mme BRIDET Lucile
Mme DUPONT Marylène pourvoir à M. COURTOIS Hervé
M. PRUD'HOMME Grégory pourvoir à M. GUINET Nicolas

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

D2025.10.38 – MODIFICATION DU PERIMETRE DU SDESM PAR ADHESION DES COMMUNES DE VERT SAINT DENIS, REAU ET LIEUSAINT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2224-31 et L5211-18 relatif aux modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 du 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Vu la délibération n°2025-67 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Vert-Saint-Denis ;

Vu la délibération n°2025-68 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Réau ;

Vu la délibération n°2025-69 du comité syndical du SDESM en date du 18 juin 2025, approuvant l'adhésion de la commune de Lieusaint ;

Considérant que les collectivités membres du SDESM doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE l'adhésion des Communes de Vert Saint Denis, Réau, Lieusaint, au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).

AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine et Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

Délibération votée à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations

A OBSONVILLE

La Maire, Hélène BRIDET



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du :

La Maire Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication